

REMARQUES

Pour connaître les faux Assignats de 250 livres *d'une seconde émission.*

Dans les faux, les légendes qui sont, *la loi punit de mort*, etc. *et la nation*, etc., toutes les lettres sont plus mattes, dans le mot *mort*, l'*m* est plus large, l'*o* est rond et plus petit, et la bordure est grise ;

Tandis que dans les bons toutes les lettres sont délicatement faites et toutes égales ; l'*o* du mot *mort* est oval et la bordure est bien noire.

Dans les faux, les mots *République française*, les lettres sont mattes et les liaisons sont grossièrement faites ; la cédille qui est sous le *c* de *française*, est renversée de droite à gauche ;

Tandis que dans les bons, toutes les lettres du mot *République française*, sont bien proportionnées, et les liaisons sont très-délica-

tement faites, la cédille qui est dessous le *c* du mot *française*, est perpendiculaire et bien arrondie.

Dans les faux, les mots en lettres italiques qui sont, *de la création du 7 Vendémiaire*, etc. tous les accens aigus qui sont sur les *e*, touchent, hors les deux qui sont au-dessus du mot *hypothéqué*, sont comme dans les bons, à une distance d'une demie ligne des *e*. Le timbre sec des faux n'est pas brisé, tandis que dans les bons, il est brisé *à sept parties*.

Le Directoire du Département de la Marne, vu la lettre à lui adressée le 29 thermidor dernier, par les Commissaires vérificateurs des assignats, dans les Départemens de la Meuse, Meurte, Marne et Mozelle, sur une nouvelle fabrique de faux assignats de 250 livres, parvenue à leur connaissance, à laquelle lettre sont jointes les remarques propres à faire connaître les faux assignats de 250 livres d'une seconde émission

Après avoir entendu le Procureur-général-syndic, ARRÊTE que lesdites remarques seront imprimées et envoyées aux Administrations de Districts et Municipalités du Département, ainsi qu'à tous les Receveurs de Districts,

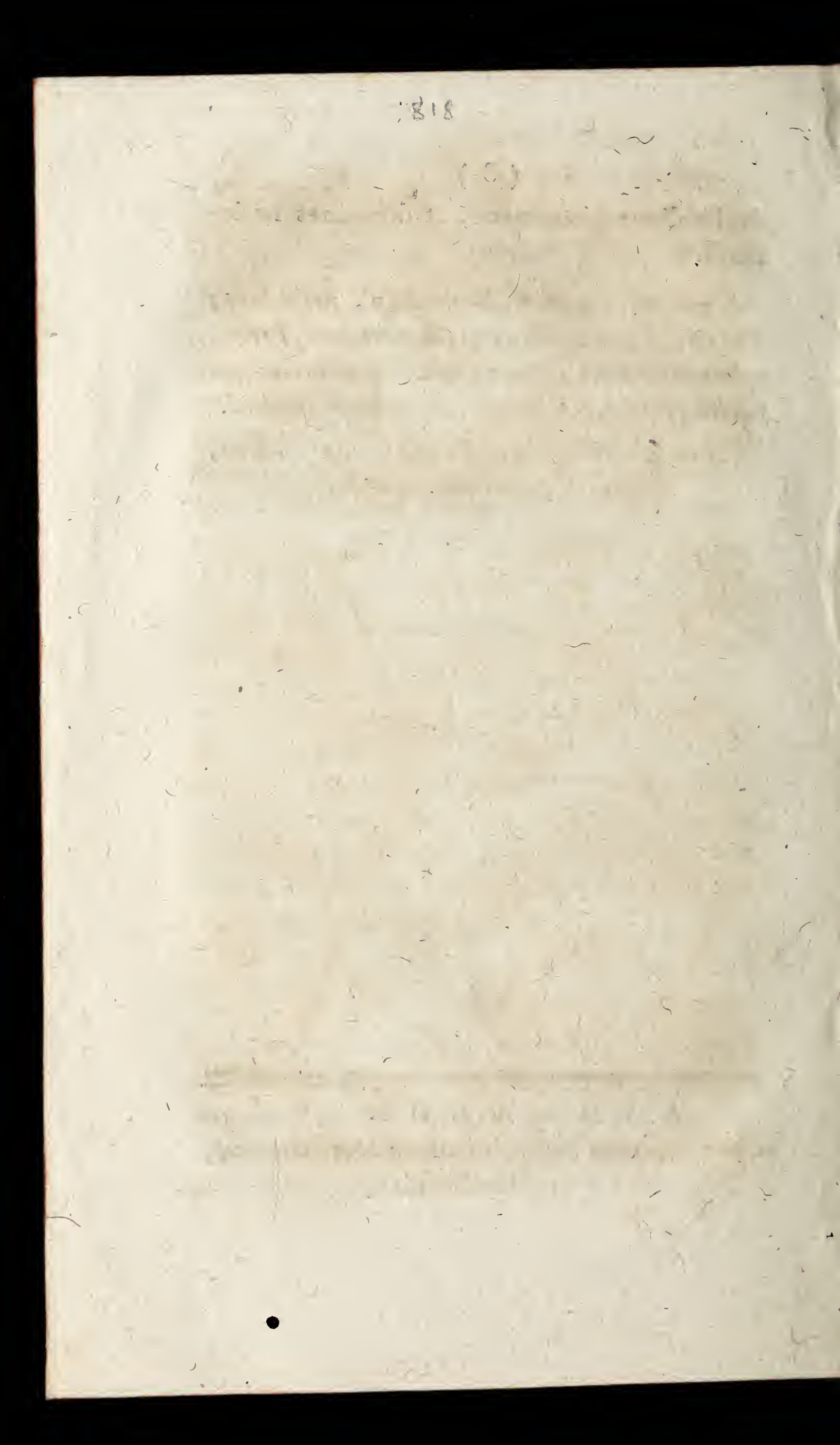


droits d'enregistrement, et domaines nationaux.

Signé au registre, FONTAINE, *président;* CALLOU, CARRÉ, MOUTON, MENNESSON, PICOT, *administrateurs;* DEBRANGES, *procureur-général-syndic*, et PETIT, *secrétaire-général.*

Pour ampliation. Signé FONTAINE, *président*, et PETIT, *secrétaire-général.*

A CHAALONS,
Chez MERCIER, Imprimeur du Département, rue de Brebis.


818